

VIVRE A L'ÉCOLE (École C. Freinet à Wittenheim)



Conseil d'élèves de l'école

Le Conseil des élèves s'occupe de la vie générale de l'école ; la vie propre à chaque classe est du ressort du Conseil de classe.

Le Conseil des élèves :

- se compose de deux délégués par classe, plus le directeur.
- se réunit en séance ordinaire une fois par mois, et en séance extraordinaire si nécessaire,
- l'ordre du jour est établi d'après les propositions que tout élève de l'école peut inscrire sur une grande feuille affichée sous le préau. Cet affichage permet à chaque Conseil de classe de discuter des propositions à l'ordre du jour avant le Conseil d'école.

Après le Conseil d'école, les décisions sont affichées sur le tableau d'affichage du préau.

Club Freinet

Le Club Freinet est ouvert aux élèves pendant les récréations. Les élèves ont à leur disposition :

- des jeux de société,
- deux tables de ping-pong,
- un baby-foot,
- des livres de bibliothèque et des abonnements divers,
- un tableau et des craies de couleurs pour dessiner.

Les récréations

Occupant un ancien C.E.G., nous avons beaucoup d'espace :

- une cour pour les petits (C.P.-C.E.) avec 4 marelles tracées par les peintres de la commune,
- une cour pour les grands avec également 4 marelles,
- une aire pour le basket,
- une aire pour le hand,
- deux aires pour le ballon prisonnier,
- une aire pour les jeux calmes (élastique, billes...),
- un grand bac à sable réservé aux C.P.

Avec les activités du Club Freinet et cette occupation de l'espace, nous n'avons pas de problèmes pendant les récréations.

Les ateliers

Tous les mardis après-midi une quinzaine d'ateliers fonctionnent avec la participation régulière d'une dizaine de parents d'élèves. Les élèves sont répartis dans les ateliers selon le choix qu'ils ont formulé et ce pour une période de six à huit semaines.

Le matériel nécessaire aux ateliers est acheté avec le bénéfice laissé par les séances de notre ciné-club affilié à l'UFOLEIS. Les séances ont lieu une fois par mois, le mardi après-midi (ce jour-là, les ateliers ne fonctionnent pas).

Le permis de libre circulation

Ce permis permet aux élèves d'aller :

- dans leurs salles de classe dès 7 h 50 et dès 13 h 50, soit 10 minutes avant le début des cours,
- dans la salle de documentation, pendant les heures de cours
- pour lire ou préparer un exposé,
- chercher de la documentation ou du matériel de gym pour leur classe.

Comment est délivré ce permis ?

L'élève qui le désire s'engage devant son Conseil de classe à observer les règles établies par le Conseil d'école des élèves. Si le Conseil de classe donne un avis favorable, l'élève va se signaler au directeur qui lui rappelle les sanctions pour non-observation des règles :

- avertissement,
- suspension du permis pour une semaine, un mois, un trimestre.

Août 1983
Robert DANIEL
Wittenheim

N.D.L.R des Chantiers Pédagogiques de l'Est, où a paru ce témoignage. Notre camarade Robert DANIEL, Directeur de l'école C. Freinet de Wittenheim, a fait valoir ses droits à la retraite à partir de la rentrée 83. Il fut de cette poignée de militants qui ont créé le groupe départemental du Haut-Rhin du Mouvement École Moderne au lendemain de la guerre 39-45, groupe départemental dont il est toujours le président. Annaïck BARON, devenue Madame STOLL, a également quitté l'école C. Freinet de Wittenheim : elle a été nommée à Mulhouse.

Vous militez pour que tout citoyen soit reconnu et traité comme responsable et vous maintenez des enfants, des adolescents, en irresponsabilité ?

Guy CHAMPAGNE